



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2025

#### Présents

Marie DUCRET GAUTHEY, présidente  
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente  
Jean-Luc BAUR  
Tristan BODMER  
Jimmy BONDALLAZ  
Andreea CAPITANESCU BENETTI  
Laurent CATTIN  
Maxime DETHURENS  
Patricia HUGENTOBLER  
Florentin MOTTIER

#### Excusé

Téo SPAHR

#### Exécutif

Thierry ARN, maire  
Jean-Pierre GANTNER  
Rémi FOUCHAULT

#### Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)  
Catherine KOUMROUYAN

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025
2. Présentation du budget de l'exercice 2026
3. Présentation de la capacité financière communale
4. Achat de la parcelle 2258 : délibération
5. Communications de l'exécutif
6. Divers
7. Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h00, remercie les membres du conseil pour leur présence et excuse Téo Spahr.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.



## 2. Présentation du budget de l'exercice 2026

La Présidente passe la parole à Catherine Koumrouyan qui rappelle avoir mis à disposition des membres du conseil l'ensemble des fichiers sur la plateforme CMNet, ainsi que les tableaux détaillant les natures et les fonctions.

La secrétaire-comptable présente et commente le tableau des amortissements, celui des investissements, et le budget de fonctionnement.

Maxime Dethurens demande s'il est prévu d'effectuer des emprunts maintenant que les taux sont bas. Catherine Koumrouyan précise que, pour les travaux de construction des canalisations à venir, il faudra d'abord prévoir un crédit de construction, qui sera consolidé par tranches au fur et à mesure des dépenses.

Concernant les charges de personnel, Catherine Koumrouyan explique que, puisqu'elle prendra sa retraite fin septembre, la masse salariale augmente en 2026, car il est prévu d'engager une personne supplémentaire, dès le mois de mai, pour assurer sa formation. Le taux de travail du secrétariat ne devrait pas augmenter de plus de 10%.

Concernant le remplacement des bornes incendie, Maxime Dethurens demande ce qui est prévu pour la route du Lavoir. Thierry Arn répond que, depuis le début des travaux, toutes les hydrantes enterrées sont, dans la mesure du possible, remplacées par un équipement hors-sol. Dans ce secteur, la borne incendie sera très certainement posée près du nouveau coffret SIG le long du muret de la fontaine.

L'augmentation des subventions au restaurant scolaire et au parascolaire est conséquente, car il y a plus d'enfants inscrits et le personnel a dû être adapté en conséquence. Catherine Koumrouyan précise que ce budget ne prévoit pas les coûts de formation du personnel encadrant, demandée par le SASAJ, estimée à F 50'000 à partager avec Soral. Elle ajoute que nous venons de recevoir le nouveau calcul des coûts de participation communale pour les trois places de crèche à Aire-la-Ville et que le budget de F 160'000 prévu doit être augmenté à F 169'000.

Concernant les recettes fiscales, Thierry Arn explique que le projet de loi sur la péréquation intercantonale est actuellement gelé. En effet, les communes sont opposées à l'intention du canton de les faire participer à l'augmentation de la péréquation intercantonale (prévision de F 82'000 pour Laconnex). En effet, les communes estiment qu'il ne doit pas y avoir de transfert de charges, sans transfert de compétences.

En l'absence d'autres questions, Catherine Koumrouyan rappelle qu'elle reste volontiers à disposition du CM pour toute explication ou complément d'information.

La présidente remercie Catherine Koumrouyan pour sa présentation.



En conclusion, le maire précise que les entrées d'impôts sont stables, malgré la baisse fiscale votée récemment. Cependant, il estime qu'il est nécessaire de rester prudent et pense qu'une baisse du centime additionnel est risquée, considérant que cela entraînerait également une augmentation de la contribution de la commune à la péréquation intercommunale. Thierry Arn remercie vivement et félicite Catherine Koumrouyan pour son excellent travail.

### 3. Présentation de la capacité financière communale

La Présidente passe la parole à Thierry Arn qui, en préambule, explique avoir pris la décision de mandater une spécialiste en fiscalité pour effectuer un audit de la capacité financière communale, vu les grands projets à financer. L'analyse effectuée, démontre notamment que les projets d'achats des parcelles sont, à terme, bénéficiaires et devraient même enrichir la commune.

La présentation et l'analyse détaillée seront mises à disposition des membres du conseil sur CMNet.

### 4. Achat de la parcelle 2258 : délibération

Marie Ducret Gauthey félicite notre CA d'avoir remporté les enchères de la vente de cette parcelle et passe la parole à Thierry Arn.

Celui-ci explique que notre offre initiale à F 1'312'000, déposée quelques jours auparavant, a été dépassée par une contre-offre d'un promoteur à F 1'320'000. A la fin du délai, le maire a encore pu soumettre une dernière offre à F 1'450'000. La condition de verser la totalité du montant le 15 novembre étant impossible à tenir pour la commune, puisque la présente délibération relative à l'achat est soumise au délai référendaire de 40 jours, le service des affaires communales a confirmé que l'art. 48 LAC al. m) autorise le CA à prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts de la commune. Aussi, le maire a proposé à l'administrateur de la succession le versement d'un acompte de 600'000 F dans l'attente de la fin du délai référendaire. L'administrateur a accepté le principe d'un versement réduit à 100'000 F.

Cependant, Thierry Arn relate qu'il a été informé qu'un promoteur, qui a fait une offre à F 1'400'000, souhaite peut-être faire recours. L'administrateur de la succession reste dans l'attente de la réponse de la Justice de Paix, à qui les offres ont été transmises. Thierry Arn encourage vivement les membres du conseil à approuver cette délibération, afin de permettre à la commune d'acquérir cette parcelle dès la fin du délai référendaire.

Marie Ducret Gauthey procède à la lecture de la délibération et passe au vote.

***Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de 1'507'000 F pour couvrir l'achat de la parcelle n° 2258 de la commune de Laconnex***

*Considérant que la commune ne dispose plus de droits à bâtir,*



*Vu l'intérêt pour la commune de construire de nouveaux logements pour les familles et des infrastructures communales,*

*Vu la mise en vente de la parcelle 2258, sise au chemin des Quarts, face au bâtiment scolaire,*

*Vu l'intérêt public manifeste de l'acquisition de ce terrain pour répondre aux futurs besoins de locaux communaux, notamment en matière d'accueil parascolaire et de la petite enfance,*

*Considérant que ce terrain représente également un intérêt prépondérant en vue du développement futur de la parcelle attenante 2438, que la commune souhaite également acquérir et sur laquelle des constructions de logements seront prévues, ce terrain permettant une cohérence de l'aménagement du secteur,*

*conformément aux articles 30, 48 al. m) et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition du conseil administratif,*

*le conseil municipal*

***DECIDE***

1. *D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle n° 2258, de la commune de Laconnex, d'une surface de 1'200 m<sup>2</sup>, propriété de feu M. Philippe Hurzeler, pour un montant de 1'450'000 F.*
2. *D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 1'507'000 F en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :*
  - a) *un montant de 1'450'000 F pour l'acquisition de la parcelle n° 2258 ;*
  - b) *un montant estimé à 57'000 F pour les frais d'acte et autres droits.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Laconnex, dans le patrimoine financier.*
4. *D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du crédit brut voté afin de permettre cette acquisition.*
5. *De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.*
6. *De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.*

**La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.**

Une copie de cette délibération sera envoyée à l'administrateur de la succession pour appuyer notre offre.

**5. Communications de l'exécutif**



- ❖ *Buvette* : Rémi Fouchault relate que la gérante de la buvette du stade a obtenu l'autorisation du service cantonal d'exploiter un café-restaurant, soumis également aux conditions du règlement de la commune. La commune prendra à sa charge 50% de la taxe d'exploitation annuelle facturée par le canton.
- ❖ *Travaux de construction des canalisations* : Thierry Arn avise que l'ouverture des 6 offres reçues pour la 2ème phase des travaux entre 2026 et 2028 a eu lieu cet après-midi, et le prix des soumissions s'échelonne entre 4.6 et 5.2 millions F. Notre bureau d'ingénieurs doit maintenant analyser les dossiers, selon les critères établis, et nous revenir au plus tard début décembre pour l'adjudication du marché et le plan financier. Une délibération pour le crédit de construction sera soumise au vote du conseil en décembre. Le début des travaux est planifié à fin janvier 2026 sur les voiries du Lavoir et du Bossattier. Une soirée d'information aux habitants sera prévue courant décembre.
- ❖ *Aménagement du territoire* : Thierry Arn relate avoir contacté Espacesuisse, une association spécialisée dans l'aménagement du territoire des communes. Cette association propose notamment des conseils « *in situ* » avec des recommandations sur la réflexion générale à prévoir, lors de nouvelles constructions. Ces démarches prendront du temps, mais le maire estime que la concertation est la clé de la réussite d'un projet de développement important. Ces grandes lignes nous permettront ensuite de travailler avec un bureau d'ingénieurs ou d'architectes pour concrétiser nos intentions. Le maire recommande aux membres du conseil la consultation du site internet de l'association et de « *Densipedia* » qui fourmillent de bonnes idées et d'expériences. Le secrétariat enverra les liens par mail.

## 6. Divers

- ❖ *Galerie d'art* : Thierry Arn relate que le locataire a résilié son bail pour fin novembre et consulte le conseil sur l'utilisation potentielle de ce local. Florentin Mottier avise avoir été contacté par une personne qui souhaite proposer des ateliers aux enfants (réalisation de projets artistiques). Après une courte discussion, le maire propose d'envoyer un tout-ménage pour lancer un appel à projet, artistique ou autre. Il sera demandé aux personnes intéressées d'adresser un dossier à la mairie d'ici début janvier 2026. Une commission (à déterminer bâtiment ou culture) devra ensuite se réunir pour l'attribution de cet espace.
- ❖ *Espace de jeux* : Jimmy Bondallaz propose d'aménager une place de jeux pour les enfants au centre sportif. Marie Ducret Gauthey demande que la commission sports, culture et loisirs se saisisse de la proposition. Jimmy Bondallaz, président, va la convoquer prochainement. Le maire précise qu'il y a déjà beaucoup de projets en cours et recommande la modération.
- ❖ *Noël des écoles* : Tristan Bodmer, en l'absence de Téo Spahr, donne quelques informations sur l'organisation de la décoration de la halle du centre sportif et souhaite savoir qui sera là pour donner un coup de main.



❖ *Dates CM 2026* : Catherine Koumrouyan rappelle les dates des séances du conseil municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2026 :

- 2 février
- 9 mars
- 20 avril – présentation des comptes
- 11 mai – approbation des comptes
- 22 juin

## 7. Questions du public

Patrick Kreis se réfère à l'objet des votations de septembre dernier, concernant l'augmentation des logements en coopératives et souhaite savoir si cela aura une incidence sur le projet à venir. Thierry Arn répond que le canton n'a pas mis de pression sur les communes et qu'actuellement le CA ne prévoit pas de collaboration avec une coopérative.

La présidente lève la séance à 20h40.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale